

En exercice : 10

Présents : 8 L'an deux mil vingt-cinq,

Votants : 10 Le 24 février à 19h00,

Le Conseil Municipal de la commune de Villefrancoeur dûment convoqué par monsieur le Maire Pierre MONTARU, s'est réuni en session ordinaire, Salle des délibérations à la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/02/2025.

PRESENTS : MONTARU Pierre, ELBORY Dominique, OURY François, BLAIN Laurence, GUILLON Valérie, AUBINEAU Rodolphe, L'HUMEAU Fabrice, LECUIR Olivier.

ABSENTES REPRÉSENTÉES : RABIER Chantale donne pouvoir à MONTARU Pierre, SAY Annie donne pouvoir à L'HUMEAU Fabrice. **SECRÉTAIRE** : BLAIN Laurence.

ORDRE DU JOUR SESSION ordinaire

1. Approbation du Conseil Municipal du 06/12/2024 : aucune remarque
2. Rétrocession de concession dans le cimetière : reprise d'une concession en pleine terre accordée contre une concession dans le columbarium. Le prorata non-échu sera remboursé : vote à l'unanimité.
3. Délibération nouvelle convention AGGLOPOLYS mise à disposition du personnel technique pour la voirie communautaire et la gestion des eaux pluviales : **Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité** : Approuve les termes de la convention-type pour la mise à disposition du personnel pour l'exercice de compétences communautaires « infrastructures-voirie » et « eaux pluviales » au titre des années 2025-2030. Autorise monsieur le Maire à signer la convention particulière concernant la commune de Villefrancoeur avec le Président d'Agglopolys ou son représentant.
4. Délibération ouverture de lignes de crédit pour dépenses investissements : Dépenses autorisées en investissement dans l'attente du vote du budget 2025 :

Au chapitre 21 « Immobilisations corporelles »

Compte 2151 « installation réseaux de voirie » :

Entreprise COMTE pour 1056€ (caniveaux pluvial rue Bigotterie)

Compte 2184 « matériel de bureau et mobilier »:

Société COMAT & VALCO pour 672€ (armoire-vestiaire périscolaire)

Société SEMIO pour 340.80€ (aspirateur)

CORA CSP METZ SAS pour 843.05€ (lave-linge /sèche-linge)

5. Délibération contrat BL-ENFANCE : gestion facturation périscolaire avec un nouveau logiciel car l'ancien est obsolète dans le cadre réglementaire, le coût s'élève à 1692€ la première année avec migration des données et paramétrage ensuite le contrat à tacite reconduction s'élèvera à 990€ HT/an avec Berger-Levrault, voté sans enthousiasme à l'unanimité.

6. Informations diverses :

- Point sur travaux isolation toilettes de l'école (terrasse, murs et fenêtres) le projet est en cours, les devis arrivent et les travaux seront délibérés au prochain conseil municipal.
- Adressage à voir pour être en conformité avec quelques adresses et rues qui sont à étudier.
- Archivage électronique en question actuellement, la commune conserve ses données et archives déjà tous les documents.
- Fin de la prestation de lavage extérieure avec mise en place d'une machine à laver et d'un sèche-linge pour réduire le coût sur les prestations extérieures qui impactent le budget.
- Aéro passion tables et chaises ; évènement programmé à l'aérodrome de Blois-Le Breuil

- Fin de la séance à 20h35. informations : www.villefrancoeur.com